

VARIANTES ARBITRAGES DIRECT ET SEMI-DIRECT Janvier 2023

	Règles applicables	Juges observent	Action des concurrents	Action des juges signalée par :	Pénalité	Réclamation possible à posteriori	Droit d'appel	Moyens nautiques recommandés	Moyens humains recommandés	Adapté à :
DIRECT	Règles d'Introduction à la Régate RIR (CCA)	Infraction avec ou sans réclamation "protest" et	Le concurrent n'effectue pas de pénalité	Pavillon Rouge désignant le concurrent + sifflet	1 tour	oui pour les incidents n'ayant pas entraîné une pénalisation	Non	1 semi-rigide / 10 bateaux	1 observateur/10 bateaux	Coureurs peu expérimentés et "jeunes" Grade 5 hors qualification Chpt France
		Infraction 31, 42, avantage, pas ou mal effectuée, délibérée....		Aucune action	RAS					
		Pas d'infraction avec réclamation "protest"		Aucune action	RAS					
		Nota =>	Le concurrent effectue une pénalité avant décision juges	Aucune action	RAS					
	ANNEXE Medal Race (World Sailing)	Infraction avec réclamation "protest + pavillon rouge"	Le concurrent n'effectue pas de pénalité	Pavillon Rouge désignant le concurrent (Héler + pavillon) + sifflet	1 tour	Possible à l'arrivée sur l'eau pendant 2 mn (pavillon sur comité), mais aucune procédure d'aucune sorte ne peut être engagée en relation avec l'action ou l'absence d'action d'un umpire Possibilité selon RCV 14 (si dommage ou blessure) et RCV 62.1 (c) avec pavillon B	Non	1 semi-rigide / 3 bateaux	2 arbitres/semi-rigide	Medal Race
		Pas d'infraction avec réclamation "protest + pavillon rouge"		Pavillon Vert	RAS					
		Infraction 31, 42, avantage, pas ou mal effectuée, délibérée, antisportif....	Le concurrent n'effectue pas de pénalité	Pavillon Rouge désignant le concurrent + sifflet	1 tour ou plusieurs					
		Infraction OCS, UFD, BFD		Pavillon X (ou autre selon IC)	DSQ					
		Infraction 28.2, refus de pénalité...		Pavillon Noir	DSQ					
		Nota =>	Si le concurrent effectue une pénalité avant décision juges	Aucune action	RAS					
	ANNEXE UF suivant les options choisies dans les IC	Infraction avec réclamation "pavillon rouge, Y,..."	Le concurrent n'effectue pas de pénalité	Pavillon Rouge désignant le concurrent (héler +pavillon) + sifflet	1 tour	Aucune procédure d'aucune sorte ne peut être engagée en relation avec l'action ou l'absence d'action d'un umpire. Possible : - à l'arrivée sur l'eau pendant X mn selon les options dans les IC - au retour à terre dans le temps défini dans les IC - Réparation : possible sauf 61.4 (b) (1) qui peut être supprimée Et voir selon IC modifiée UF 3.5 (d) (signaux umpire pavillon J "faits pas établis") et UF 5.3 et RCV 14	Non	1 semi-rigide/5 bateaux	1 arbitre + 1 observateur / semi-rigide	Course en flotte réduite type flotte partagée
		Infraction avec réclamation "pavillon rouge, Y,..." , mais une exonération est possible...	Un bateau effectue une pénalité, alors que les Umpires l'exonère suite à l'infraction d'un autre bateau qui n'effectue pas de pénalité...	Pavillon Rouge désignant le concurrent (héler +pavillon) + sifflet	1 tour					
		Pas d'infraction avec réclamation "pavillon rouge, Y,..."		Pavillon Vert	RAS					
		Infraction 31, 42, avantage, pas ou mal effectuée, antisportif, et options dans IC....	Le concurrent n'effectue pas de pénalité	Pavillon Rouge désignant le concurrent (Héler + pavillon) + sifflet Voir exonération possible pour infraction RCV31	1 tour ou plusieurs					
		Infraction 28.2 (option IC uf 2.1) refus de pénalité		Pavillon Noir	DSQ					
		Nota =>	Si le concurrent effectue une pénalité avant décision juges	Aucune action sauf si exonération (voir cas ci-dessus)	RAS					

ARBITRAGE	ANNEXE C (Match Race)	Infraction avec réclamation "pavillon Y"	Le concurrent n'effectue pas de pénalité (car en attente décision umpire)	Pavillon(s) (tous sauf vert)	Selon le bord	Aucune procédure d'aucune sorte ne peut être engagée en relation avec l'action ou l'absence d'action d'un umpire. Excepté RCV 14 et réparation RCV 62	Non	1 semi-rigide/match plus 1 "wing"	2 umpires/semi-rigide	Exclusif Match Race	
		Infraction avec réclamation "pavillon Y"	Le concurrent effectue sa pénalité	Pavillon Vert sauf avantage, délibérée	Selon le bord						
		Pas d'infraction avec réclamation "pavillon Y"		Pavillon Vert							
		Infraction 31, 42, 49, insulte....selon IC (bout-dehors, bascules, utilisation des bateaux....)	Le concurrent n'effectue pas sa pénalité	Pavillon(s) du bateau en infraction	Selon le bord						
		Pénalité mal effectuée		Signaux sonores répétitifs brefs	Selon le bord						
		Infraction avec avantage et/ou délibérée	Le concurrent effectue ou n'effectue pas sa pénalité	Pavillon supplémentaire, ou Rouge ou double	Selon le bord						
		Infraction C4 (1) et(2) (entrée ligne...)		Pavillon(s) du bateau en infraction	après avoir pris le départ						
		Infraction OCS		Aucune. Comité en charge	"Prendre le départ"						
		Infraction 28.2		Si les 2 bateaux n'effectue pas le parcours correctement => Voir call N10 RAS Si 1 bateaux n'effectue pas le parcours => zéro point (cf C10.7)							
		Refus de pénalité...		Pavillon supplémentaire							
	ANNEXE D (Team Race)	Infraction avec réclamation "protest + pavillon rouge" (1 seul bateau enfreint une règle)	Un concurrent effectue une pénalité spontanément qu'il ait enfreint une règle ou pas	Pas d'action	1 tour	Une décision, action ou absence d'action d'un umpire ne peut donner lieu à une "instruction" cf D 2.2 et D 2.6	Non	2 semi-rigides par match	1 umpire + 1 observateur / semi-rigide	Exclusif Team Race	
		Infraction avec réclamation "protest + pavillon rouge" (1 seul bateau enfreint une règle)	Aucune action	Pénaliser le bateau en infraction	2 tours						
		Infraction avec réclamation "protest + pavillon rouge" (2 bateaux enfreignent une règle)	Les bateaux qui ont enfreint une règle ont tous réparé spontanément	Pas d'action	1 tour						
		Infraction avec réclamation "protest + pavillon rouge" (2 bateaux enfreignent une règle)	un ou plusieurs bateaux en infraction n'ont pas réparé	Pénaliser le ou les bateaux en infraction	2 tours						
		Infraction	Annonce "je vais effectuer ma pénalité" mais n'effectue pas sa pénalité...	Pénaliser le bateau en infraction	2 tours						
		Infraction 31, 42 et contact entre même équipe, avantage, n'effectue pas sa pénalité	un ou plusieurs bateaux en infraction n'ont pas réparé	Pénaliser le ou les bateaux en infraction	2 tours ou plus						
	ANNEXE HSR	Les pénalités sont adaptées au type de bateau, type et format de course, donc déterminées par la classe, l'organisateur...									
			Infraction avec réclamation "protest + pavillon rouge"	Le concurrent n'effectue pas de pénalité	Pavillon Rouge désignant le concurrent (héler + pavillon) + sifflet	1 tour					

ARBITRAGE SEMI-DIRECT	Annexe Semi Direct (CCA) SD	Pas d'infraction avec réclamation "protest + pavillon rouge"		Pavillon Vert	RAS	Tout incident jugé sur l'eau, ne sera pas motif à réclamation ou à réparation sauf : - pénalité pas ou mal effectuée, avantage - infraction RCV 2 - RCV 14 et par conséquent tous les incidents "non traités" par le jury sur l'eau	Non pour toute décision ou action jugée sur l'eau	1 semi-rigide/10 bateaux	2 arbitres/10 bateaux	Course en flotte
		Infraction sans réclamation "protest + pavillon rouge"	Le concurrent n'effectue pas de pénalité	Selon IC, possibilité de montrer un pavillon rouge + sifflet (sans désigner de bateau)	Choix du bateau... Si pas effectuée et pas faute grave, RAS					
		Infractions IC (bout-dehors...), 31, 42, 49, avantage, pas ou mal effectuée, délibérée	Le concurrent n'effectue pas de pénalité	Pavillon Rouge désignant le concurrent (héler + pavillon) + sifflet	1 tour ou plusieurs					
			Si le concurrent effectue une pénalité avant décision juges	Aucune action	RAS					
		nota : selon SD1 et classes, possibilité d'imposer 2 tours de pénalité								

ATTENTION : Pour toute utilisation de ces annexes, l'organisateur doit obtenir l'autorisation de la CCA (et WS pour l'annexe Medal Race) (sauf RIR)
Bilans souhaités et textes non modifiables